

DÉLIBÉRATION N°2021-22_089
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 31 mai 2022

4- Affaires statutaires

Point 4.5 – Désignation des représentants de l'uFC au CA de FC'INNOV

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 17	
Membres représentés : 8	Pour : 25
Total : 25	Contre : 0

Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 719-13 ;

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;

Vu l'arrêté du Recteur de l'Académie de Besançon du 29 mai 2013 portant autorisation de création de la Fondation Partenariale « FRANCHE-COMTÉ' INNOV » (FC'INNOV) ;

Vu la délibération du conseil d'administration (CA) de l'université du 27 juin 2013 portant création de la fondation partenariale FC'INNOV ;

Vu la délibération du CA du 10 juillet 2018 de l'université portant prorogation et modification des statuts de la fondation partenariale FC'INNOV ;

Vu la délibération n° 2021-22_088 du conseil d'administration du 31 mai 2022 portant modification des statuts de la fondation partenariale FC'INNOV ;

Vu la délibération n° 2019-34 du 28 mai 2019 du CA de l'université de Franche-Comté portant désignation des représentants de l'université au CA de FC'INNOV ;

Vu les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés ;

Vu les statuts de la fondation partenariale Franche-Comté' FC'INNOV modifiés.

Conformément à l'article 6 des statuts de la fondation partenariale FC'INNOV approuvés par le CA du 10 juillet 2018, le conseil d'administration de la fondation est composé de deux membres désignés par le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté parmi les représentants élus des personnels au sein de ce conseil.

Leur mandat est de 3 ans renouvelables.

L'actuel mandat des 2 membres désignés par le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté parmi les représentants élus des personnels au sein de ce conseil, par une délibération du 28 mai 2019, prend fin au début du mois de juin 2022.

Les membres présents et représentés du CA de l'uFC désignent Madame Marie-Christine WORONOFF et Monsieur Antoine PERASSO en tant que représentant de l'UFC au CA de FC'INNOV.

Besançon, le 16 juin 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry CAMUS', is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*